

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

**N° 18-2023**

**Objet : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu les délibérations N° 16-2023 et N° 17-2023 en date du 05 avril 2023 approuvant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 27 mars 2023,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un résultat négatif de la section d'investissement de 559 099,21 € et un résultat positif cumulé en section de fonctionnement de 1 154 687,10 €.

Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de :	- 559 099,21 €
Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de :	1 154 687,10 €

Considérant que, par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un solde positif des restes à réaliser de 1 724 708,57 €,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire.

Suite de la délibération N° 18-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**Article unique : Affecte** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022, comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Compte 002 - Excédent reporté (recettes)	179 308,64 €

<b>Section d'investissement</b>	
Compte 001 - Déficit reporté (dépenses)	- 559 099,21 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes)	975 378,46 €

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 avril 2023.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE.**



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

**Etaient présents :**

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE, MOLINERIS, ROLLET (*arrivée avant le vote de la délibération N° 20-2023*), SAUVIGNON, SANTIN, VINIT (*arrivée avant le vote de la délibération N° 18-2023*) et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 18-2023*), CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

**Etaient représentés :**

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Madame LAFORGE pouvoir à Madame FERRER.  
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.  
Madame NOEL pouvoir à Madame SAUVIGNON.  
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur SAUVIGNON.  
Monsieur PRUVOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

**Etait absent excusé :**

Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **20** (*de la délibération N° 18-2023 à N°19-2023*), puis **21** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **8** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 27-2023*).

Membre absent non représenté : **5** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **2** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 19-2023*), puis **1** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023.